



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Listes electorales : Corse

Question écrite n° 50286

Texte de la question

Ayant constate qu'environ un quart des electrices et des electeurs qui etaient inscrits sur les listes electorales en Corse ont sollicite leur reinscription en vertu des dispositions de la loi du 13 mai 1991, M Jean-Louis Debre demande a M le ministre de l'interieur s'il n'envisage pas de demander au centre d'information civique, d'ici au 31 decembre 1991, d'initier une campagne d'information afin d'inciter les electrices et les electeurs de Corse a s'inscrire sur les listes electorales.

Texte de la réponse

Reponse. - Divers moyens ont ete mis en oeuvre, notamment par les services prefectoraux, pour informer les electeurs de Corse sur la necessite de se reinscrire sans tarder. Le centre d'information civique, de son cote, a lance une campagne comportant plusieurs « spots » televisees et radiodiffuses quotidiens. Cette campagne a debute le 2 decembre, elle se deroulera jusqu'au 31 decembre, date limite pour deposer les demandes d'inscription sur les listes electorales.

Données clés

Auteur : [M. Debr• Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50286

Rubrique : Elections et referendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4765